



● **François COMMEINHES**
Président de Sète agglomération méditerranéenne
Maire de Sète

● **les Vice-présidents et les Élus communautaires,
les Élus municipaux**

vous convient à la réunion :

Marchés publics sur le bassin de Thau, une chance à saisir !

Vendredi 17 mai 2024,

✕ **à l'Espace Belvézé (salle polyvalente)
rue de la liberté, à Gigan.**



**Merci de bien vouloir confirmer
votre présence par mail à
protocole@agglopoie.fr
avant le 10 mai 2024.**

8h30

Accueil café

9h00

Le mot des élus

9h15
10h45

**Les projets et marchés publics
sur le territoire**

Présentation des **grands projets 2024- 2025** de Sète Agglomération Méditerranéenne, de la ville de Sète, de l'Office Public de l'Habitat, de la Société Publique Locale du bassin de Thau et de la SA Elit...

Découvrez **tous les chiffres clés**, toutes les données et tous les types de marchés publics proposés : travaux, fournitures et services, y compris les accords-cadres en reconduction ainsi que les éventuelles concessions.

Une vision précise et sectorisée par type d'activité !

---> *Echange avec la salle*

10h45
11h15

**L'actualité de
la commande publique**

Focus sur le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

---> *Echange avec la salle*

**11H15 - 12H30
ATELIERS**

Echanges avec les directions sur les futurs marchés qui seront lancés.



Le mot des élus



Marcel STOEKLIN

Délégué aux finances et à la préparation et au suivi des budgets, pacte financier et fiscal et évaluation des politiques publiques

Maire de Gigean



François COMMEINHES

Président de Sète agglopôle méditerranée

Maire de Sète



Le poids de la Commande Publique sur le territoire

La commande publique est un outil essentiel pour stimuler la transition vers une économie plus durable.

En investissant dans des projets et des produits respectueux de l'environnement et socialement responsables, les collectivités peuvent influencer les pratiques commerciales à grande échelle.

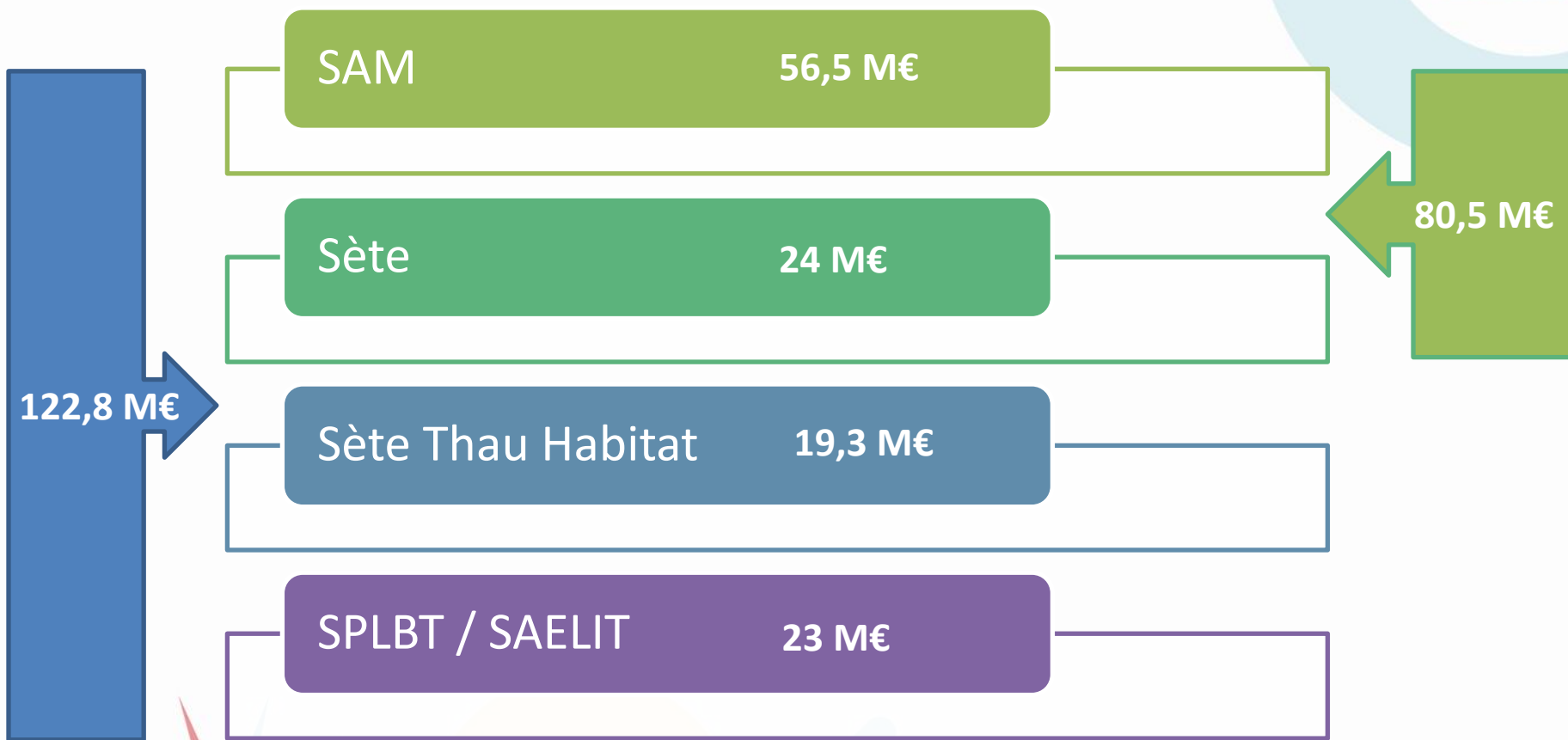
Cela crée une demande pour des technologies propres, des matériaux durables et des processus de production respectueux de l'environnement. De plus, cela peut inciter les entreprises à innover dans ces domaines pour répondre aux exigences croissantes du marché. En fin de compte, cela contribue à créer une économie plus verte et plus équitable.

2ème agglomération de l'Hérault, Sète agglomération méditerranéenne regroupe 14 communes et 128 033 habitants (chiffres INSEE janvier 2022).

L'achat public, à l'échelle de Sète agglomération méditerranéenne et la Ville de Sète, c'est : 80,5 millions d'euros en 2023.



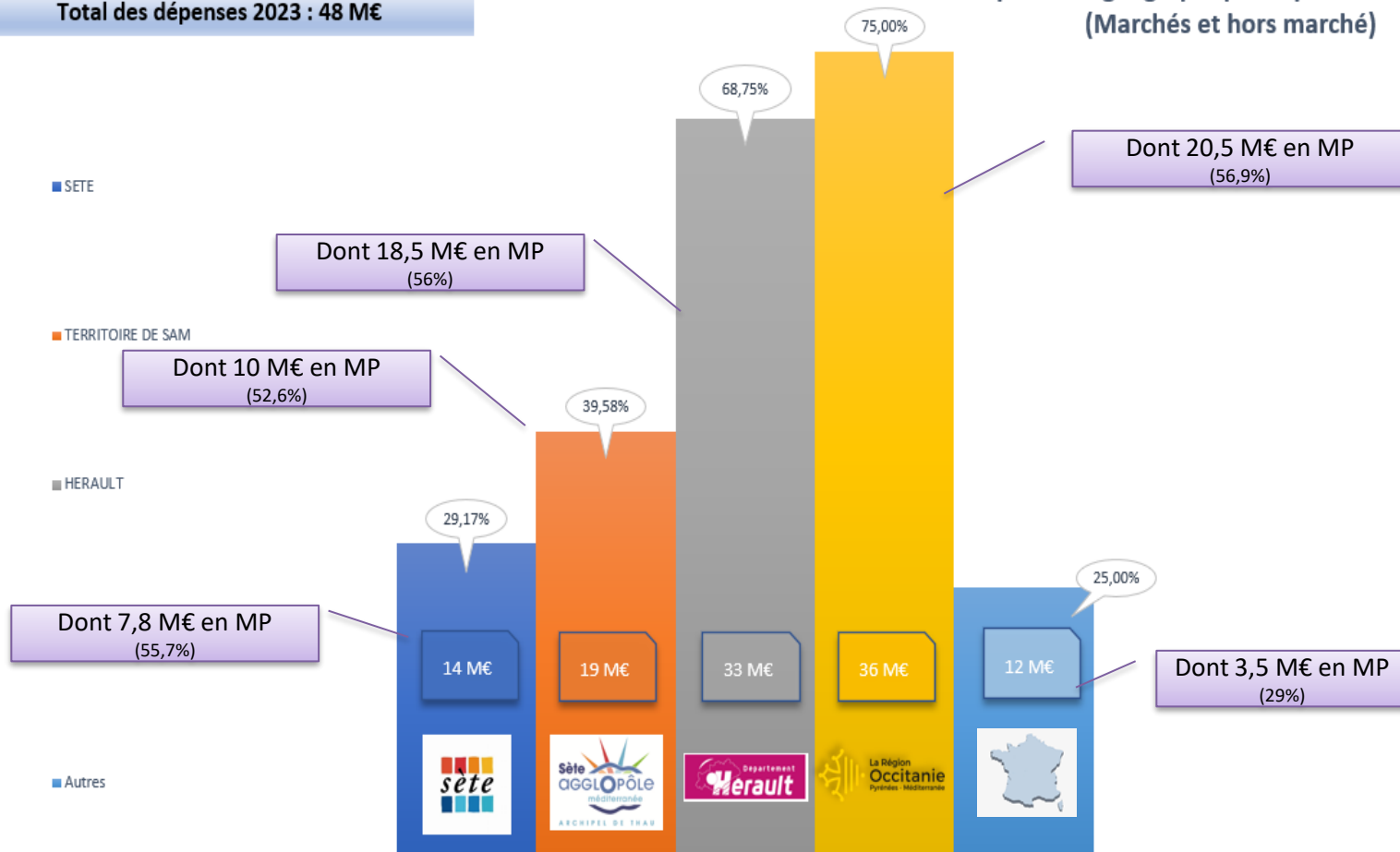
Contrats publics conclus en 2023 – chiffres clefs



Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 - Sète

Total des dépenses 2023 : 48 M€

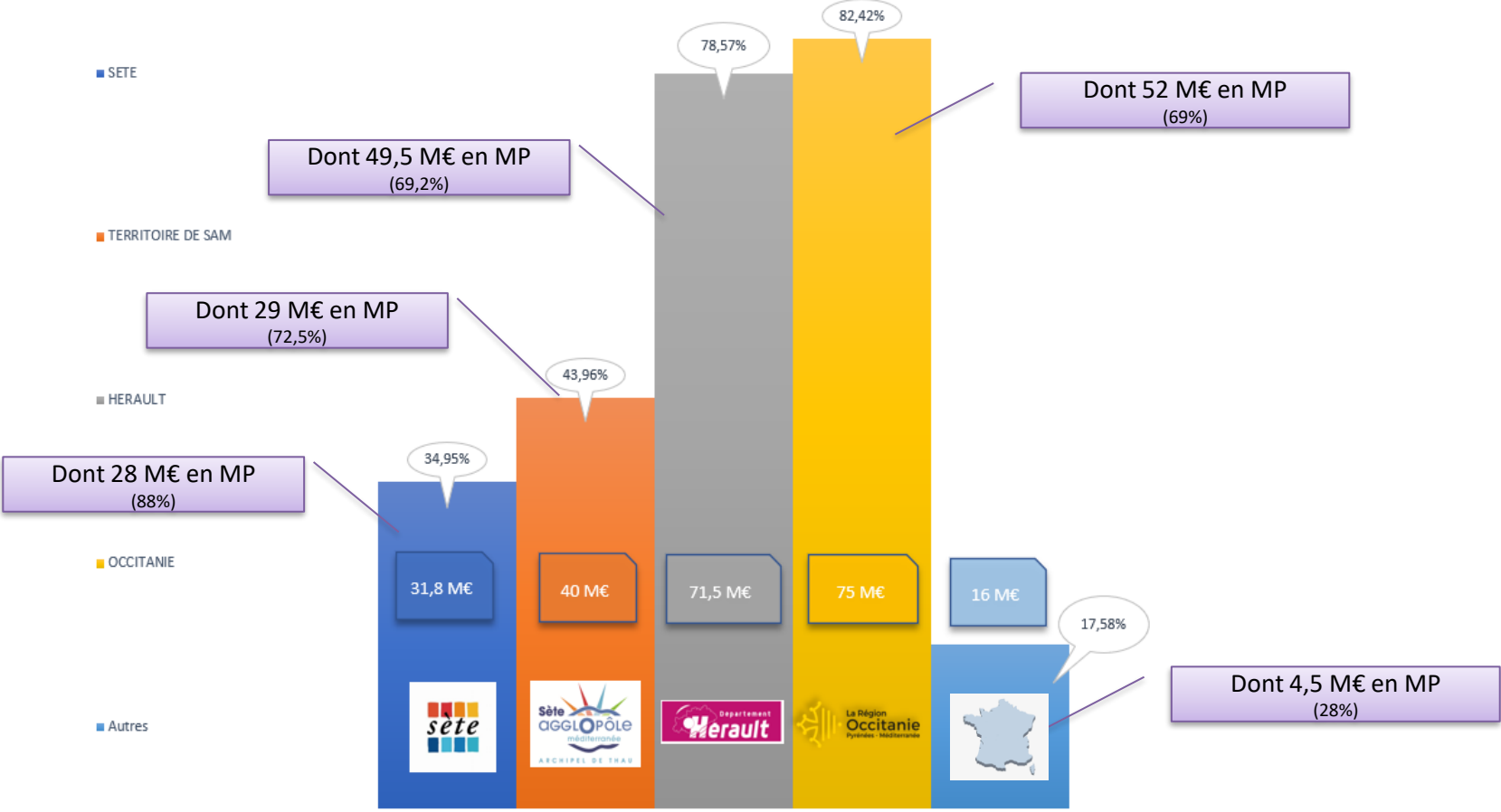
Répartition géographique dépenses SETE 2023
(Marchés et hors marché)



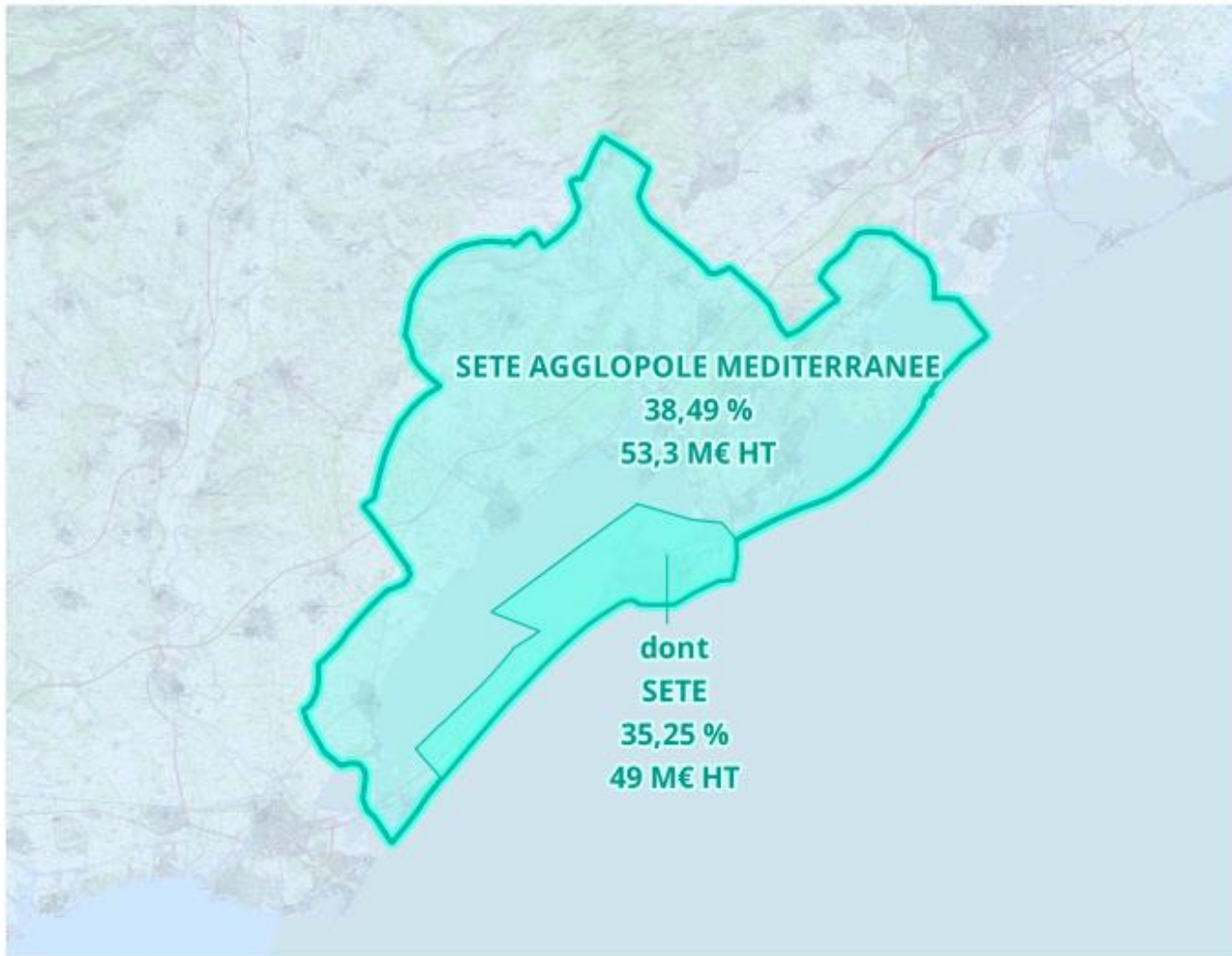
Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 - SAM

Total des dépenses 2023 : 91 M€

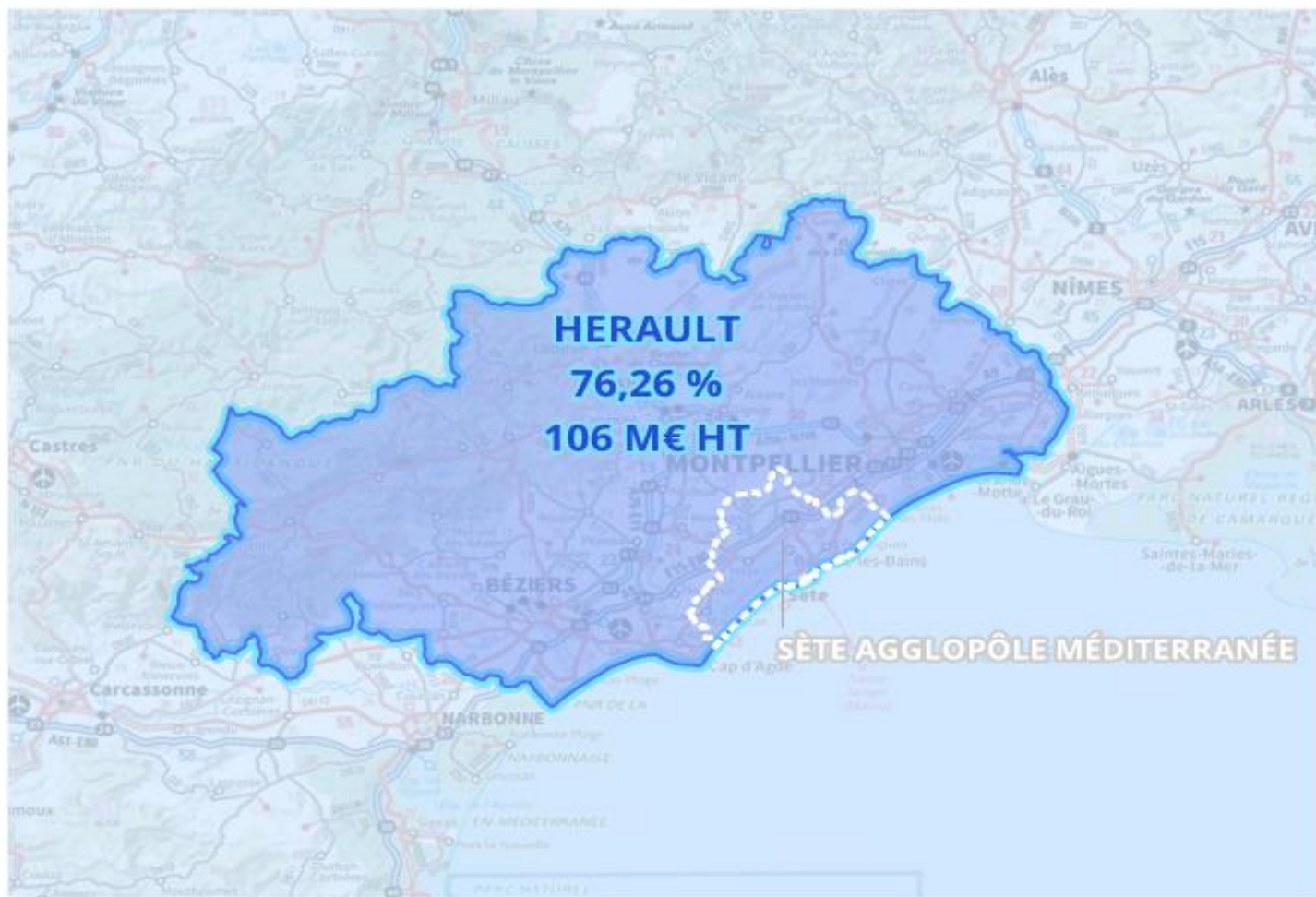
Répartition géographique dépenses SAM 2023 (Marchés et hors marché)



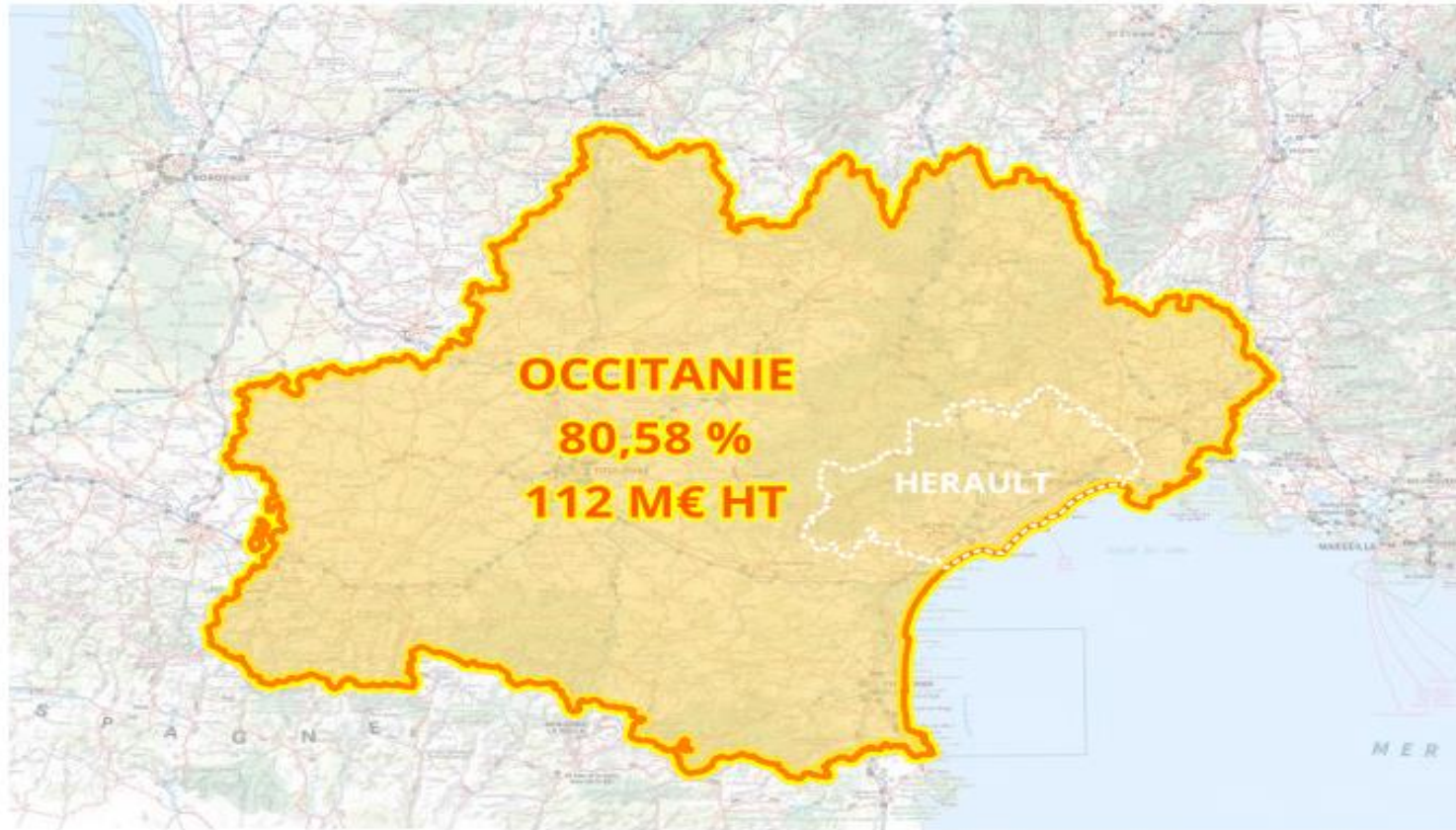
Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 – SAM + Sète



Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 – SAM + Sète



Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 – SAM + Sète



Dépenses totales réalisées auprès des opérateurs économiques en 2023 – SAM + Sète



Zoom sur les Investissements

Des investissements en progression chaque année



Année	Montant INV
2021	18 149 516,81 €
2022	21 120 885,46 €
2023	25 512 576,76 €



Année	Montant INV
2021	43 298 239,41 €
2022	39 901 210,22 €
2023	49 214 700,77 €



Entre 2021 et 2023, la ville de Sète et l'Agglomération (tous budgets confondus) ont investi **197 197 129,43 €**



Les budgets 2024 de SAM et de Sète : des projets au service du développement économique local

Bertrand CHARPY

*Directeur Général Délégué - Ressources
Ville de Sète / Sète agglomération méditerranéenne*



Damien GERTSCH

*Directeur Général Délégué - Services techniques
Ville de Sète / Sète agglomération méditerranéenne*



ARCHIPEL DE THAU



Sète Agglopôle Méditerranée

**227 M€ de dépenses prévues au budget
2024**

dont 66M€ d'investissement

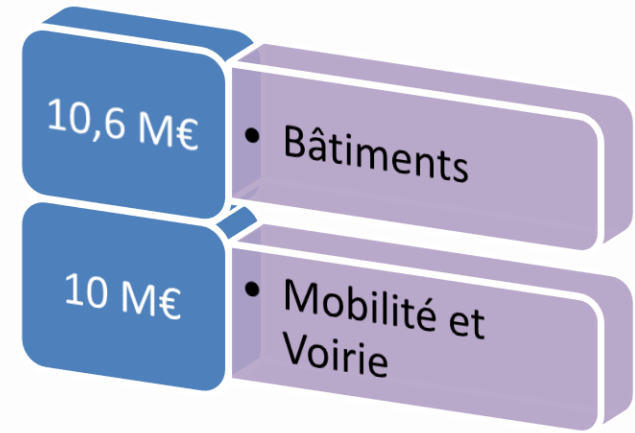
Projets 2024 sur Sète Agglopôle Méditerranée

Travaux en cours

- Livraison du **centre d'enseignement supérieur** Michelle Weill (5 M€ en 2024 pour un projet de 8,2 M)
- Fin de la construction de la **médiathèque** intercommunale de **Balaruc-les-Bains** (3 M€ sur une enveloppe globale de 6,5 M€)

Appels d'offres en cours ou en préparation

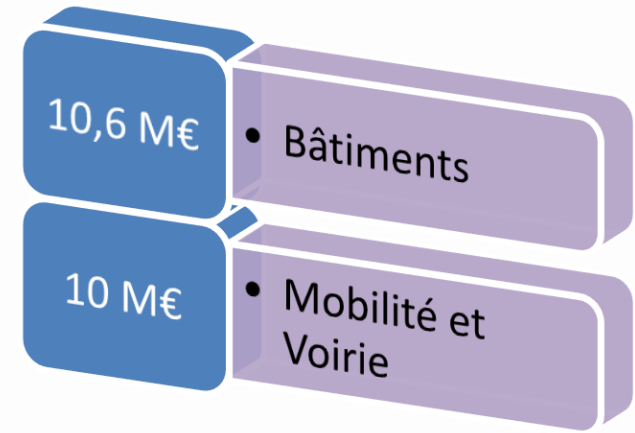
- Aménagement du **PEM Nord (Pôle d'Echange Multimodal)** de Sète
- Lancement des travaux du premier tronçon du **TCSP (Transport en Commun en Site Propre)** avec aménagement de la RD2



Projets 2024 sur Sète Agglopôle Méditerranée

A l'étude

- L'étude de programmation pour la **piscine de Frontignan** se termine
- Il en est de même pour le **pôle culturel dans l'ancienne cave coopérative de Mèze**
- Restructuration et extension du **dépôt de bus** de Sète

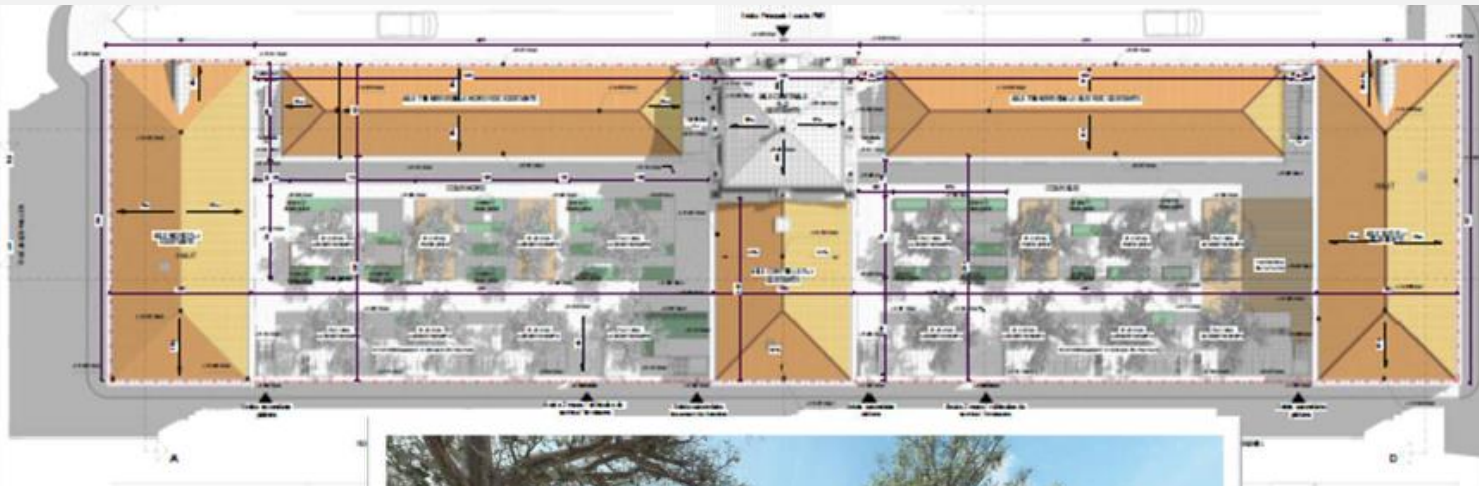


✕ Visuels de la Médiathèque de Balaruc-le-Vieux





Réhabilitation de l'ancien collège Victor Hugo en établissement d'enseignement supérieur à Sète



* Première tranche du TCSP RD2 : 3,7M€ en 2024



INFRASTRUCTURE : Pôle d'Echange Multimodal de SETE



Au sud : le parvis de la gare, une gare bus et un parking minute - *Inauguré en juillet 2019*

Au NORD: Un parking, des arrêts de bus, des abris-vélos sécurisés, taxis



Une passerelle : point de passage Nord/Sud au-dessus des voies ferrées
(Livraison : Mi 2024).

Montant Nord+Passerelle : 11 M€

❖ Assiette éligible : 8 733 025 € HT

❖ Subventions : 5 483 748 € (62,7%)

❖ (Région, SNCF, Etat, Département)

x Autres dépenses d'investissement de SAM prévues en 2024



- 2,9M€ pour la ZAC entrée Est secteur Nord
 - 415 K€ d'aides aux entreprises
- 5,8 M€ de travaux en matière **d'eaux pluviales et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** et de travaux sur les espaces naturels
 - 10,4M€ de travaux en matière **d'assainissement**
- 2M€ de travaux de génie civil et de renouvellement de réseaux **d'eau potable**
 - 4M€ d'investissements en matière de **gestion des déchets**
 - 1,3 M€ pour l'acquisition de **mobilier et matériels**
 - 1,5M€ pour l'achat de **bus**
 - 500K€ pour le programme pluriannuel de **schéma cyclable** de l'agglomération
 - 100K€ pour l'aide à l'achat de **vélos électriques**



Ville de Sète



136 M€ de dépenses prévues au budget 2024

dont 34 M€ d'investissement :

8,3M€ pour les bâtiments

7M€ pour la voirie

13M€ pour les aménagements urbains

1,1M€ pour la smart city (vidéo protection, éclairage...)

2,4M€ pour les équipements et matériels



Projets 2024 sur la Ville de Sète



Travaux en cours

- Fin des travaux de réhabilitation de l'**Ecole des Beaux Arts** et de son parc
- Fin des travaux de Rénovation-extension de l'**Ecole Anatole France**
- Programme pluriannuel de **réhabilitation de la décanale St-Louis** et de rénovation de ses orgues
- Programme pluriannuel de **rénovation de chaussées (Révolution, S. Allende, Auguste Lumière,...)**
- Aménagement du nouveau **centre de supervision urbaine**
- Installation de caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble de l'IDT (200K€ en 2024)

33 M€

- 40 projets



✕ Projets 2024 sur la Ville de Sète



Appels d'offres en cours ou en préparation

- Extension de la **halle Marty**
- Réaménagement des **Bains Douches**
- Aménagement de **l'avenue Victor Hugo**
- Réaménagement de **l'avenue Mendès France (IDT)**
- Construction d'un **nouveau pont** pour désenclaver la partie nord de l'IDT
- Construction d'une passerelle **aire de Loisirs du Pont Levis**

33 M€

• 40
projets

A l'étude

- Réaménagement de **l'école Jean Macé**
- Regroupement de **2 écoles maternelles** sur le site de l'ancien conservatoire
- Création d'une **crèche** dans les locaux de l'ancienne école Colbert



× Rénovation-extension de l'Ecole Anatole France





Rénovation-extension des Beaux Arts



Rénovation de la décanale St Louis et de ses orgues





Restructuration extension de la Halle Marty

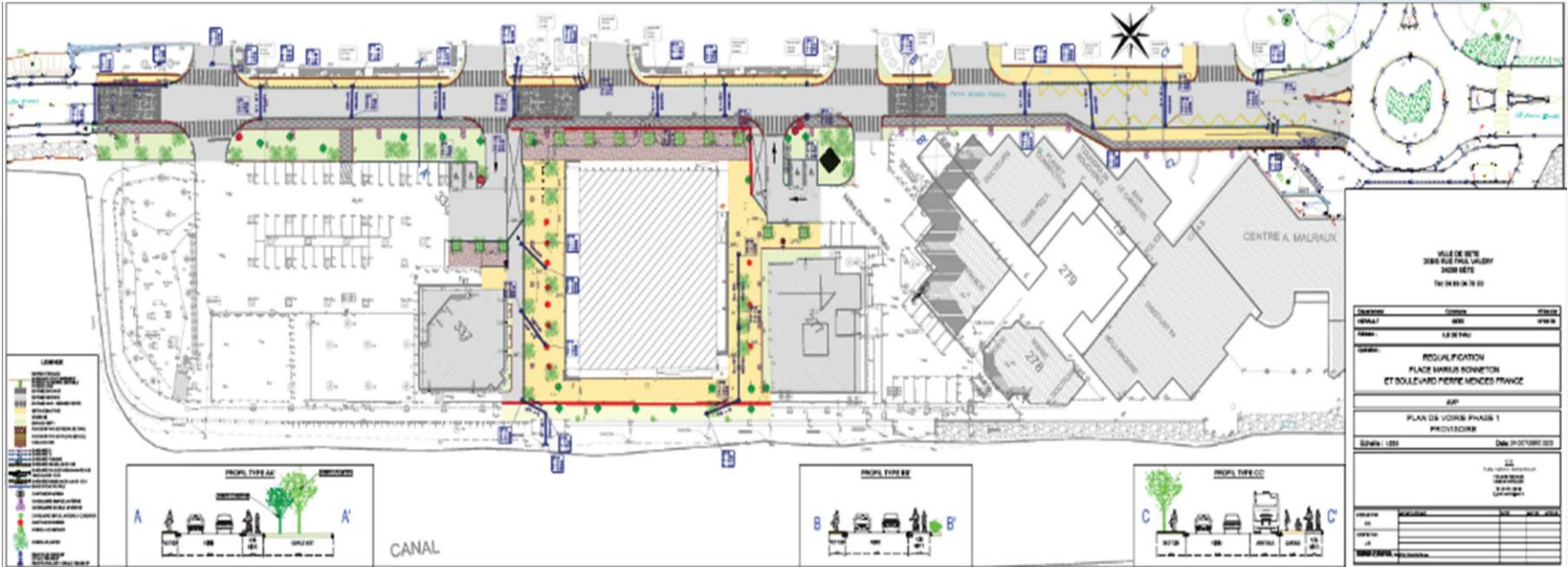




Rénovation des Bains Douches



IDT : réaménagement de l'avenue Mendès France et construction d'un pont



Mandats SPLBT / SA ELit

Chantiers portés par la SPL BT dans le cadre de concessions et de conventions de mandat
Ou par la SA ELIT dans le cadre des concessions d'aménagement.

- **Place A. Briand :**
 - construction du parking souterrain : **10 M€ HT**
 - aménagement de la place et des rues la bordant : **9 M€ TTC**
- **Construction de la salle Brassens place Jules Moch : 4 M€ TTC**
- **ZAC Entrée Est Rive Sud :**
 - Construction du nouveau pôle de sécurité (PM,PCC,CSU) : **5,9 M€ TTC**
 - Construction d'un parking silo **6,8 M€ HT**
 - Travaux de viabilisation : **2,3 M€ TTC**
- **CFA : construction d'un atelier mécanique nautique parc Aquatechnique : 1M€ TTC**
- **Aménagement d'un carrefour giratoire RD 612 / Issanka : 2,5 M€**
- **ZAC Entrée Est Secteur Nord :**
 - Réalisation d'une voie de contournement ZAC Entrée Est Secteur Nord : **4,7 M€ TTC**
 - Aménagement d'un parking de surface 300 places : **1,3 M€ HT**
- **Création d'un hôtel d'entreprises (3 Sommets) : 9 M€ TTC**





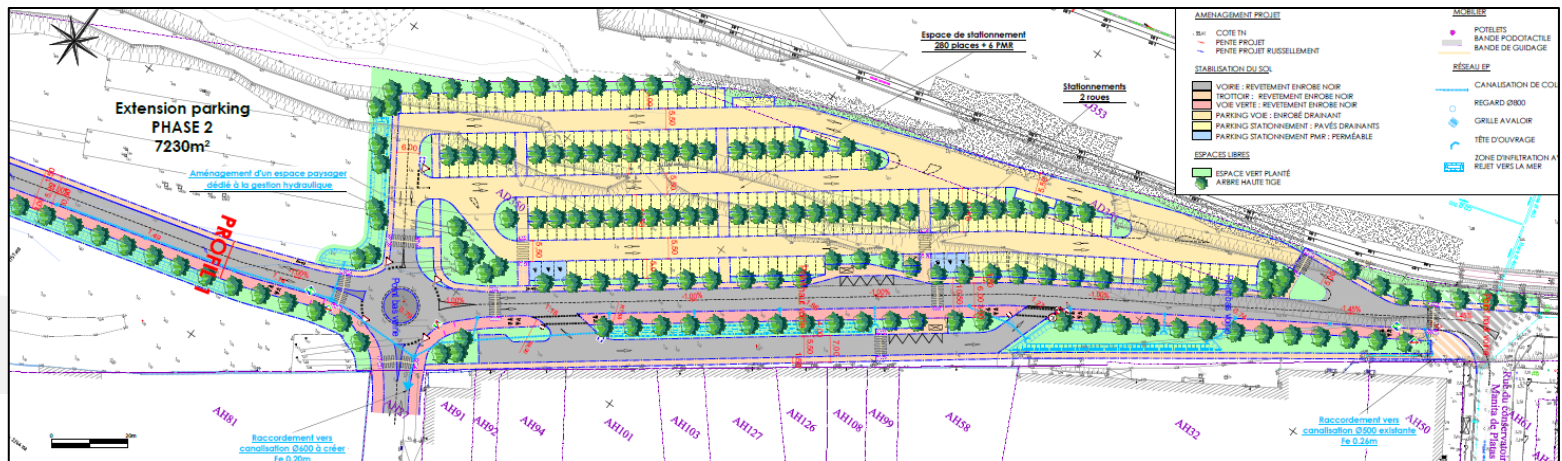
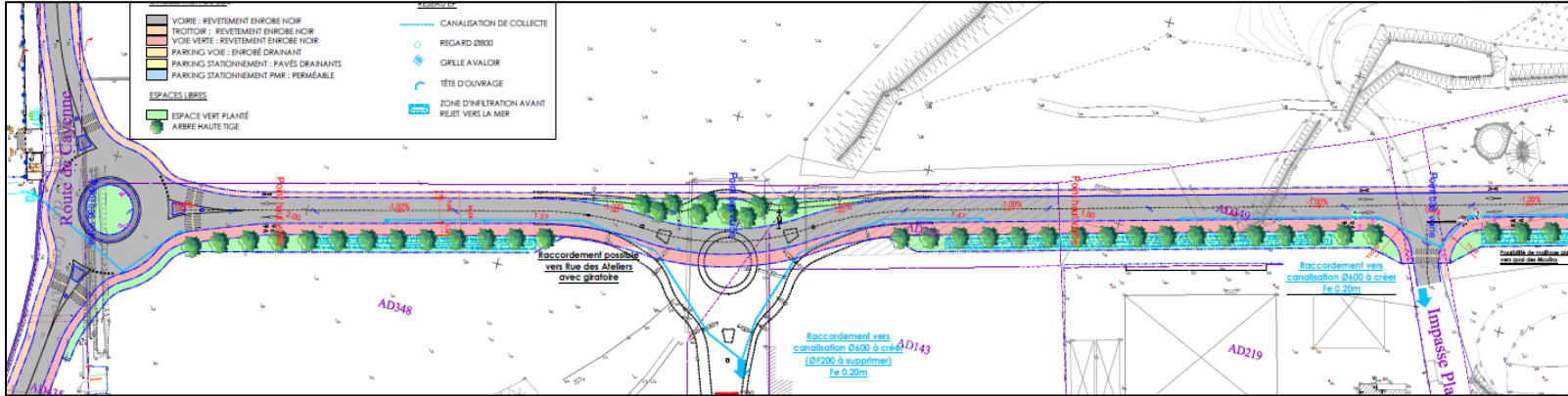
ZAC Entrée Est Rive Sud : Construction du nouveau pôle de sécurité (PM,PCC,CSU)



Salle Brassens Place Jules Moch



Voie de contournement ZAC Entrée Est secteur nord



Achats transversaux

Lancés en groupement de commandes sur 2024

Famille d'achat	Valeur annuelle		
	tous membres confondus	SAM	Sète
MAINTENANCE DES EXTINCTEURS	210 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT
MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC <i>(4 ans fermes)</i>	4 750 000 € HT	600 000 € HT	NC
MATÉRIEL DE LOCATION LONGUE DURÉE	370 000 € HT	300 000 € HT	NC
MAINTENANCE DES ASCENSEURS	170 000 € HT	50 000 € HT	35 000 € HT
SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS D'EAU CHAUDE SANITAIRE	57 000 € HT	2 000 € HT	8 000 € HT
CARACTÉRISATION DES ENROBÉS BITUMEUX	100 000 € HT	20 000 € HT	20 000 € HT
TRAVAUX DE VOIRIE	3 200 000 € HT	2 000 000 € HT	NC
TOTAL	8 857 000 € HT	3 022 000 € HT	113 000 € HT

Achats transversaux

Lancés en groupement de commandes au 1^{er} semestre 2025

DESIGNATION	Valeur annuelle tous membres confondus	Valeur 4 ans tous membres confondus
FOURNITURE DE PETITS MATERIELS ET ACCESSOIRES DE SECOURS (défibrillateurs)	48 000 €	192 000 €
MATERIEL DE LOCATION COURTE DUREE (multi-attributaires)		
Engins et matériels de chantier - nacelles	93 200 €	372 800 €
Véhicules utilitaires	68 100 €	272 400 €
Total	161 300 €	645 200 €
ACHAT ET ENTRETIEN DE RIDEAUX IGNIFUGES	125 400 €	501 600 €

Projets SPLBT / SA ELIT 2024



2024

46 M€

• 17 projets



Projets SPLBT / SA ELIT 2024



Travaux de construction

Objet	Nature (FCS - Travaux - PI)	Estimation (en € H.T.)	Calendrier prévisionnel	Allotissement (Le cas échéant nombre de lots estimé)
SA ELIT - Construction du pôle sécurité - ZAC Est rive sud	Travaux de construction	2 750 000 €	T2 2023 - T3 2024	16: cloison, menuiserie intérieure, menuiserie extérieure, serrurerie, Electricité CFO CFA, Ascenseur, Plomberie, CVC, Peinture, sols souples, Gros œuvre béton, gros œuvre structure bois, charpente métallique, étanchéité, VRD terrassement, fondations spéciales
SA ELIT - Construction du parking silo - ZAC Est rive sud	Travaux de construction	6 810 000 €	démarrage travaux T4 2023 / Livraison T4 2024	14: cloison, menuiserie intérieure, menuiserie extérieure, serrurerie, Electricité CFO CFA, Ascenseur, Plomberie, CVC, Peinture, sols souples, Gros œuvre béton, étanchéité, terrassement, fondations spéciales
SPLBT - Création d'un hôtel d'entreprise	Travaux de construction	7 035 000 €	attribution fin 2024	14: cloison, menuiserie intérieure, menuiserie extérieure, serrurerie, Electricité CFO CFA, Ascenseur, Plomberie, CVC, Peinture, sols souples, Gros œuvre béton, gros œuvre structure bois, charpente métallique, étanchéité, VRD terrassement, fondations spéciales
		TOTAL estimé : 16 595 000,00 €		

16,5 M€

• 3 projets

Projets SPLBT / SA ELIT 2024



Travaux de construction / Réhabilitation

Objet	Nature (FCS - Travaux - PI)	Estimation (en € H.T.)	Calendrier prévisionnel	Allotissement (Le cas échéant nombre de lots estimé)
SPLBT - Parking Aristide Briand	Travaux superstructure	10 800 000 €	travaux en cours	lot 1 : GROS OEUVRE lot 2 : ETANCHEITE lot 3 : REVETEMENTS DE SOL CARRELAGE - FAIENCES lot 4a : METALLERIE - SERRURERIE lot 4b : METALLERIE - ALUIMINUM lot4c : VETAGE lot 5 : MENUISERIE BOIS - MOBILIER lot 6 : PEINTURE REVETEMENTS MURAUX lot 7 : ASCENSEURS lot 8 : PEAGE lot 9 : REVETEMENTS DE SOL RESINE - PEINTURES MARQUAGE lot 10 : ELECTRICITE CFO/CFA lot 11 : CVC /PLOMBERIE lot 12 : RIDEAUX AUTOMATIQUES lot 13 : GUIDAGE A LA PLACE lot 14 : SIGNALTIQUE
SPLBT - bâtiment CFA Nautique	Réhabilitation + extension	800 000 €		
SA Elit - Réhabilitation d'immeuble	Travaux de restauration immobilière	185 000 €	T3 T4 2024	12 : maçonnerie, cloison, menuiserie intérieure, menuiserie extérieure, serrurerie, Electricité CFO CFA, Ascenseur, Plomberie, CVC, Peinture, sols souples, étanchéité,
TOTAL estimé :		11 785 000,00 €		

11,7 M€

• 3 projets

Projets SPLBT / SA ELIT 2024



Travaux de VRD - Paysage

Objet	Nature (FCS - Travaux - Pl)	Estimation (en € H.T.)	Calendrier prévisionnel	Allotissement (Le cas échéant nombre de lots estimé)
SPLBT - Aménagement d'un giratoire/modification carrefour d'Issanka	VRD / paysage	1 406 000 €	démarrage des travaux fin 2024	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
SPLBT - Extension du lotissement d'activité "Massilia" - Phase 1 (TO et rue des hauts de florensac)	VRD / paysage	203 423 €	T2 / T3 2024	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
SPLBT - Aménagement place Aristide Briand	Travaux aménagement VRD + Espaces Verts	7 314 803 €	Janvier 2024 / dec 2025	Lot 1 : VOIRIE RESEAUX HUMIDES Lot 2 : RESEAUX SECS Lot 3 : MURS ET EMMARCHEMENTS Lot 4 : REVETEMENT BETON Lot 5 : PLANTATIONS
	TOTAL estimé :	8 924 226 €		

8,9 M€

• 3 projets

Projets SPLBT / SA ELIT 2024



Travaux d'aménagement tous corps d'état

Objet	Nature (FCS - Travaux - PI)	Estimation (en € H.T.)	Calendrier prévisionnel	Allotissement (Le cas échéant nombre de lots estimé)
SA ELIT- Aménagement de la ZAC Est Rive sud - Viabilisation et espaces publics	Travaux d'aménagement tous corps d'état	1 680 000 €	poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics de la 1ère tranche	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
SPLBT - Aménagement d'un parking sur la ZAE les Eaux Blanches	Travaux d'aménagement tous corps d'état	291 741 €	livré	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
SPLBT - Création de la voie Nord ZAC Est Secteur Nord	Travaux d'aménagement tous corps d'état	3 358 000 €	démarrage T4 2024	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
SPLBT - DSP création d'un parking aérien de 300 places sur la ZAC Est Secteur Nord	Travaux d'aménagement tous corps d'état	1 335 000 €	démarrage T4 2024	3 : voirie/réseaux humides ; réseaux secs éclairage public ; espaces verts
TOTAL estimé :		6 664 741 €		

6,7 M€

• 4 projets

Projets SPLBT / SA ELIT 2024



Travaux de dépollution - démolition

Objet	Nature (FCS - Travaux - PI)	Estimation (en € H.T.)	Calendrier prévisionnel	Allotissement (Le cas échéant nombre de lots estimé)
SA ELIT - Aménagement de la ZAC Est Rive Sud remise en état de terrain	Travaux de dépollution et travaux de désamiantage et démolition	600 000 €	T3 T4 2024	2: terrassement; désamiantage ; démolition; concassage
SPLBT - Réhabilitation du site Angibaud - Démolition	Travaux de démolition	300 000 €	livré	lot unique
SPLBT - Réhabilitation du site Angibaud - dépollution TF	Travaux de dépollution TF	552 667 €	T2/T3 2024	lot unique
SPLBT - Réhabilitation du site Angibaud - Dépollution / Terrassement TC	Travaux de dépollution / Terrassement TC	600 000 €	T3/T4 2024	lot unique
	TOTAL estimé :	2 052 667,45 €		

2 M€

• 4 projets

Projets Sète Thau Habitat 2024



- **MARCHES DE TRAVAUX NEUFS (CONSTRUCTION-ACQUISITION-AMELIORATION) / PREVISIONNEL DES MARCHES A LANCER**
 - **Plateforme AWS**
 - **Marchés passés en lots séparés**
 - **Descriptif d'un allotissement-type :**
 - GO / FACADES / CLOISONS DOUBLAGE / MENUISERIE INTERIEURE / MENUISERIE EXTERIEURE REVETEMENTS DE SOL / PLOMBERIE-SANITAIRE / ELECTRICITE / SERRURERIE / PEINTURE / VRD / ESPACES VERTS
 - **Volume :**
 - 6 consultations seront à lancer en 2024 pour des opérations de 1 à 6 logements soit environ 300 000 euros HT de travaux par opération / 2ème semestre 2024
 - 5 consultations seront à lancer en 2024 pour des opérations de 7 à 12 logements soit environ 680 000 euros HT de travaux par opération / 2ème semestre 2024



=> Environ 5,2 M€ de marché de travaux neufs lancés en 2024



Projets Sète Thau Habitat 2024



- **MARCHES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET/OU DE RENOVATION PATRIMOINE EXISTANT / PREVISIONNEL DES MARCHES A LANCER**
 - **Plateforme AWS**
 - **Marché de Travaux**
 - Plomberie / réseau de chauffage et eau glacée (LES ASTERIES) / mai 2024
 - Travaux : Electricité-cloisons/doublage-peinture et sol (Maison des Syndicats) / septembre 2024
 - Travaux : Electricité-menuiseries intérieures-façades-plâtrerie-plomberie/sanitaire (mise en sécurité du patrimoine) / Septembre 2024
 - **Marché de travaux d'entretien – Accord cadre à Bon de commandes**
 - Plomberie-sanitaire / juin 2024
 - Cloison-doublage-isolation ; carrelage-faïence ; petite maçonnerie / Novembre 2024

=> L'entretien du patrimoine de Sète Thau Habitat, une activité soutenue d'année en année

Sète
AGG

ARCHIPEL DE THAU



Sète Thau
habitat
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Projets Sète Thau Habitat 2024



➤ PRESTATIONS DE SERVICES / PREVISIONNEL DES MARCHES A LANCER

- **Plateforme AWS**

- **Marché de service – Forfaitaire et/ou Accord cadre à Bon de commandes**
 - Système anti-intrusion et surveillance / septembre 2024
 - Exploitation des installations thermiques du patrimoine / janvier 2025
 - Diagnostics (Amiante, DPE, Plombs, et..) / février 2025
 - Maintenance ascenseurs / mai 2025



ARCHIPEL DE THAU



Sète Thau
habitat
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Projets 2024 - A vos carnets de commande !



Echanges avec les directeurs sur les futurs marchés et projets



Nicolas MAURY
Directeur des Bâtiments
mutualisés



Alain MICHELETTI
Directeur Cycle de l'eau



Dominique VIDAL
Directrice Juridique / Marchés Publics
S.T.H.



Youcef EL ATTABI
Directeur Moyens Généraux
et Achats transversaux



David TOURNIER
Directeur voirie / Ingénierie/SMART CITY
(représenté par Nathalie CAMBOU)



Commande Publique - Le point actu'

La Direction Commande Publique présente les **SPASERs** de Sète et SAM

La Direction Commande Publique analyse les implications du **Verdissement** afin de faciliter l'ajustement des acheteurs publics et des entreprises aux échéances à venir

Les intervenants :



**Emmanuel
DENEUX**

Directeur

Direction Commande Publique Mutualisée
Pôle Ressources, optimisation,
performance
Ville de Sète / Sète agglomération
méditerranéenne



**Charline
MICHEL**

Directrice adjointe

Direction Commande Publique Mutualisée
Pôle Ressources, optimisation,
performance
Ville de Sète / Sète agglomération
méditerranéenne



Achats publics responsables : un rôle crucial pour l'environnement



La commande publique peut jouer un rôle crucial dans la transition vers une économie plus durable de plusieurs manières :

Stimulation de la demande :

Achats de biens et services respectueux de l'environnement => création d'une demande pour ces produits => encourage les entreprises à investir dans la recherche et le développement.



Création de marchés pour l'innovation :

Critères environnementaux et sociaux => encourage l'innovation et le développement de nouvelles technologies pour ces produits,



Exemple à suivre :

Les collectivités envoient un signal fort au secteur privé en renforçant des pratiques plus responsables => exemple à suivre et à adopter ces pratiques plus responsables.



ARCHIPEL DE THAU



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Achats publics responsables : un rôle crucial pour l'environnement

La commande publique peut jouer un rôle crucial dans la transition vers une économie plus durable de plusieurs manières :

- ❑ **Réduction des externalités négatives** : réduire les externalités négatives telles que la pollution de l'air et de l'eau, la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre.
- ❑ **Création d'emplois verts** : Les investissements publics dans des projets et des secteurs respectueux de l'environnement, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments et les transports durables, peuvent stimuler la création d'emplois dans ces domaines.



En somme, la commande publique peut jouer un rôle essentiel dans la transformation des pratiques commerciales et dans la promotion de la durabilité à tous les niveaux de l'économie. En utilisant efficacement ce levier, les collectivités peuvent catalyser des changements significatifs et positifs pour l'environnement et la société.

C'est quoi le SPASER ?



Article L2111-3 du Code de la commande publique

Les acheteurs qui sont soumis au présent code et dont le montant total annuel des achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire adoptent un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

2014

- sont issus de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- obligation d'adopter un SPASER pour les acheteurs publics dont les dépenses s'élèvent à plus de 100 millions d'euros annuels

2021

- La loi du 22 août 2021 dite loi « climat et résilience », est venue renforcer la gouvernance des SPASER et
- donner une place plus importante aux critères de développement durable.

2023

- La création et la publication d'un SPASER est une obligation pour les acheteurs publics dont les dépenses s'élèvent à plus de 50 millions d'euros annuels
- à compter du 1er janvier 2023 (décret n° 2022-767 du 2 mai 2022)

L'objectif de ce schéma est de déterminer et mettre en œuvre des objectifs à caractère sociaux et environnementaux dans la politique d'achat public du donneur d'ordre concerné.

L'acheteur se fixe des objectifs à atteindre dans chacune de ces catégories ainsi que les indicateurs qui lui permettront de s'assurer de l'atteinte des objectifs

Comment le SPASER ?



Une évolution réglementaire dans le temps

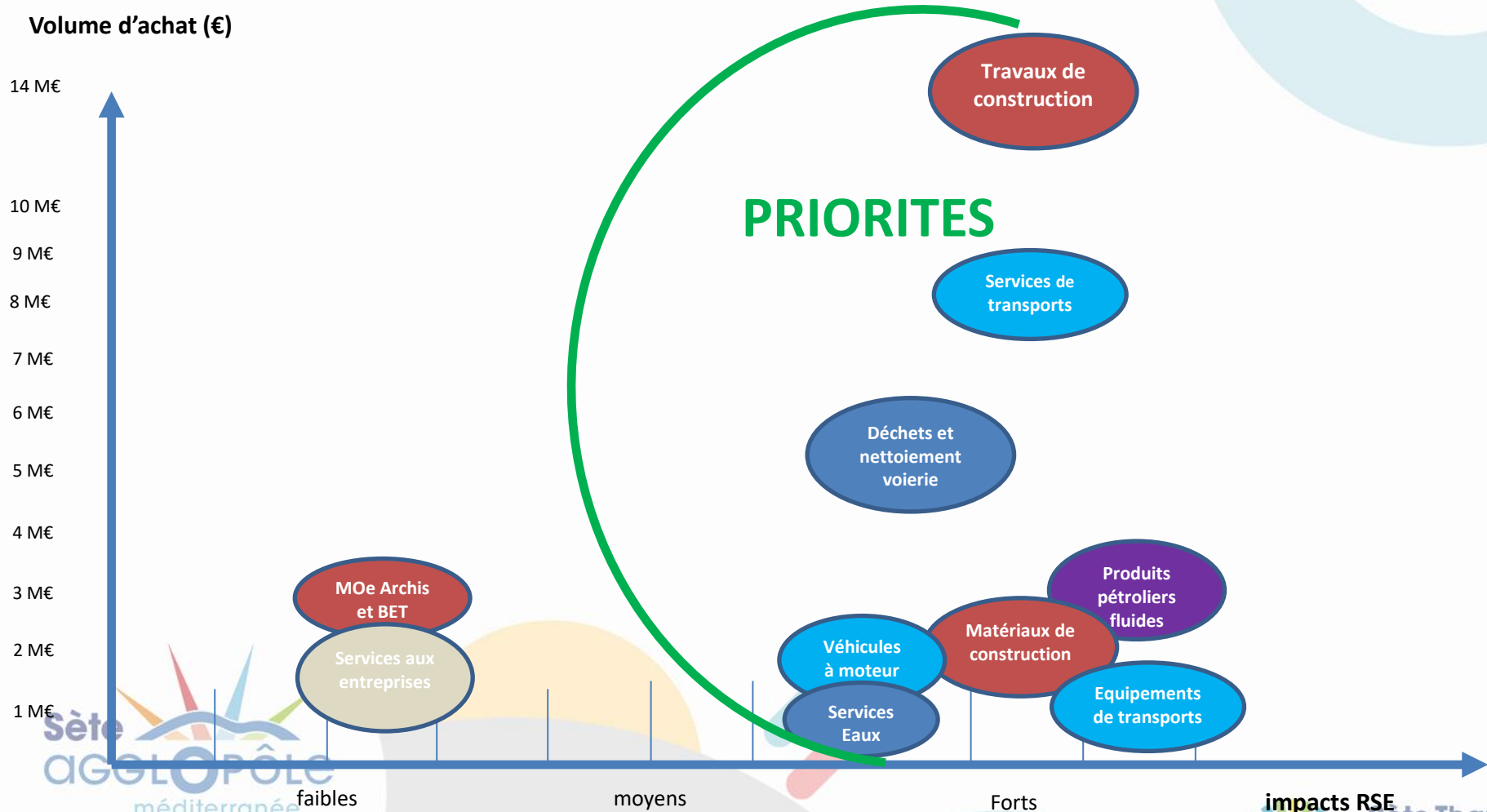
- En 2022, la Direction Commande Publique mutualisée de Sète agglomération méditerranéenne par anticipation s'était engagée dans la démarche CESAR « Collectif Engagé dans les Stratégies d'Achats Responsables », action pilote portée en partenariat avec la CCI de l'Hérault et l'ADEME.
- L'objectif était de sensibiliser les différents services prescripteurs au « verdissement de la commande publique » fortement impactée par la loi dite loi AGECE
- La mission que nous avons exécutée en 2022 avait plusieurs objectifs :
 - Réalisation de la cartographie des achats (Ville de Sète et SAM),
 - Définition des axes prioritaires,
 - Programmation d'actions de formation.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville de Sète et Sète agglomération méditerranéenne sont finalement soumis à la mise en œuvre d'un SPASER (évolution réglementaire de 2022).



**Schéma de Promotion des Achats Publics
Socialement et Ecologiquement Responsables**

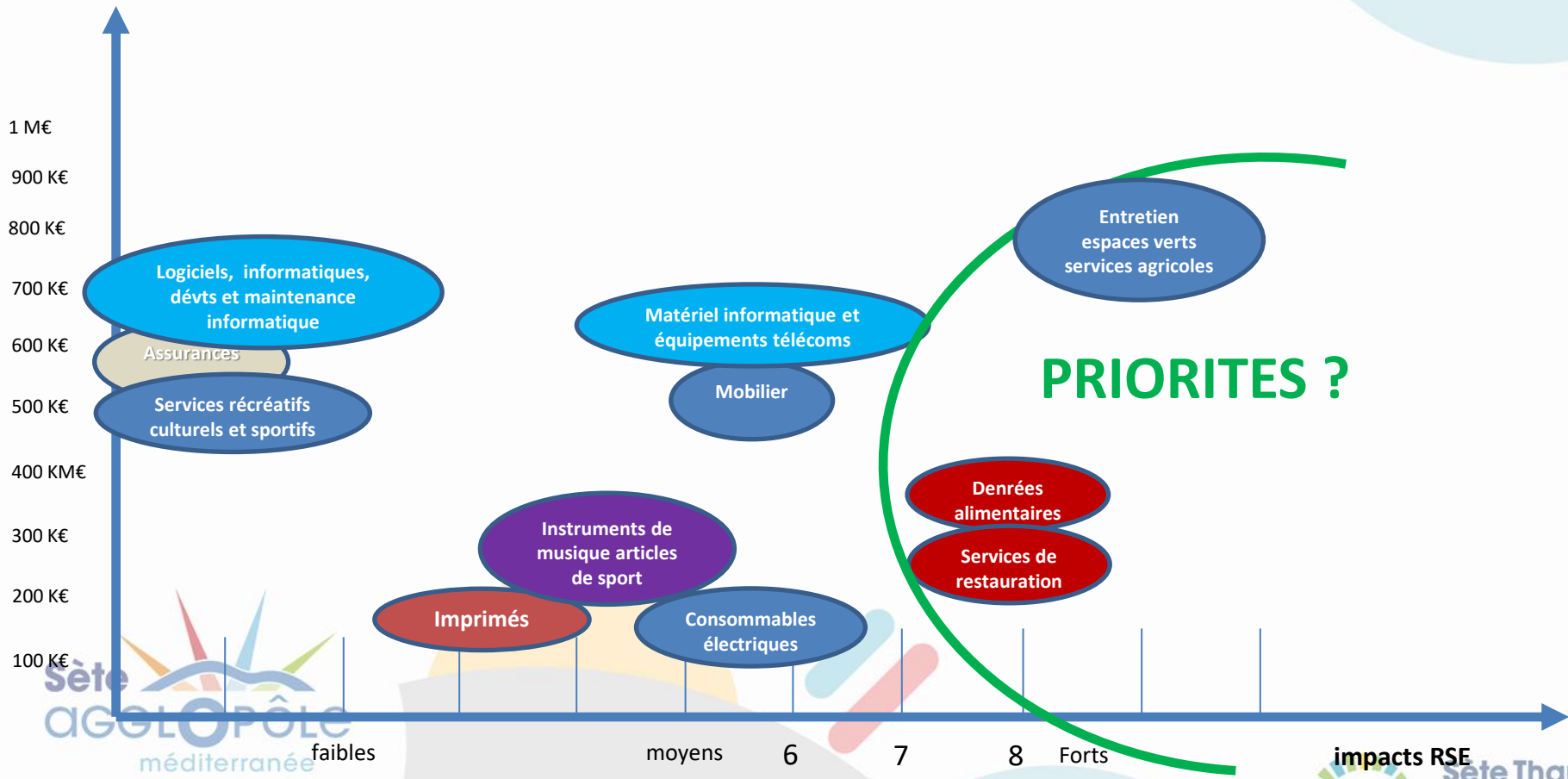


✕ Rappel des familles prioritaires après cartographie SAM et Ville de Sète (données consolidées 2021) > 1 M€ / an



Rappel des familles prioritaires après cartographie SAM et Ville de Sète (données consolidées 2021) < 1 M€ / an

Volume d'achat (€)



PRIORITES ?

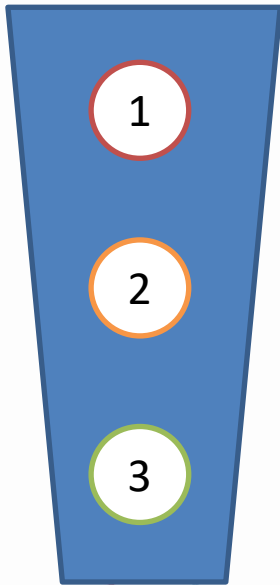


Ça change quoi ?



Une évolution du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

L'intégration des considérations environnementales dans nos cahiers des charges sur les familles précitées pourra prendre 3 formes :



1 / Sous forme de **spécifications techniques**

2 / Sous forme de **conditions d'exécution** à caractère environnemental

3/ Sous forme de **critères** de sélection des offres



ARCHIPEL DE THAU



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Ça change quoi ?



1/ Spécifications techniques – Les obligations actuelles :

Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 appliquant l'article 58 de la loi du 10 février 2020 (dite AGEC) prévoyait l'obligation pour les acheteurs publics de déclarer à l'Observatoire économique de la commande publique (OECPC) les dépenses relatives aux achats de biens issus du **réemploi**, de la **réutilisation** ou intégrant des **matières recyclées**.

Cette déclaration doit être effectuée une fois par an dans les 6 mois suivant l'année civile concernée, soit, pour les dépenses concernant l'année 2023, au plus tard le 30 juin 2024.

ANNEXE

LISTE DES PRODUITS ET CATEGORIES DE PRODUITS POUR LESQUELS SONT FIXÉES DES PROPORTIONS MINIMALES DE MONTANT ANNUEL D'ACHAT DE BIENS ISSUS DU RÉEMPLOI OU DE LA RÉUTILISATION OU INTÉGRANT DES MATIÈRES RECYCLÉES

Les proportions minimales indiquées sont à respecter par ligne du tableau ci-dessous.

Ligne	Code CPV Règlement (CE) 213/2006	Produits ou catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	dont % issu du réemploi ou de la réutilisation
1	18000000-9 18100000-0 19231000-4 19000000-6 39500000-7	Vêtements, articles chaussants, Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires Linge Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc Articles textiles	20	20
2	18937000-6	Sacs d'emballage	20	10
3	22000000-0 22100000-1 22800000-8 30192700-8	Imprimés et produits connexes Livres, brochures et dépliants imprimés Registres, livres comptables, classeurs, formulaires et autres Papeterie et autres articles	40	0
4	30000000-9 30231100-8 30213100-6 30213300-8 30237200-1	Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels Terminaux informatiques Ordinateurs portables Ordinateur de bureau Accessoires informatiques	20	20
5	30120000-6 30125000-1	Photocopieurs et matériel d'impression offset Pièces et accessoires de photocopieurs	20	20
6	30125100-2 30192113-6	Cartouches de toner Cartouches d'encre	20	20
7	30192000-1	Fournitures de bureau	20	0
8	30197630-1 30197643-5	Papier d'impression Papier pour photocopie	40	0

Ça change quoi ?

1/ Spécifications techniques – Les obligations actuelles :



ART. L541-1-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



RÉEMPLOI

« des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »

Ex : mobilier de bureau, vêtements de seconde main, matériels informatiques, etc.



RÉUTILISATION

« des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ». (→ opération de contrôle, nettoyage ou réparation)

Ex : téléphones reconditionnés, cartouches remanufacturées, équipements ménagers réparés.



RECYCLAGE

L'acheteur acquiert des produits **intégrant** des matières recyclées, quelle qu'en soit la part.

« les déchets, y compris organiques, sont retraités en substances, matières ou produits »

Ex : véhicules contenant des matériaux recyclés, matériels informatiques, bureautiques ou de reprographie comportant des matières recyclées, papier recyclé, etc.

Ça change quoi ?



1/ Spécifications techniques – Les obligations actuelles :

Nouveauté !

La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) prend un nouveau tournant avec la publication au Journal Officiel le 21 février 2024 du Décret n° 2024-134 relatif à **l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.**

Cette modification de la Loi entrera en vigueur le 1er juillet 2024.



ARCHIPEL DE THAU



Sète Thau
habitat
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Ça change quoi ?

1/ Spécifications techniques – Les obligations actuelles :

ANNEXE

LISTE DES CATÉGORIES DE PRODUITS POUR LESQUELS SONT FIXÉES DES PROPORTIONS MINIMALES DE MONTANT ANNUEL D'ACQUISITION DE BIENS ISSUS DU RÉEMPLOI OU DE LA RÉUTILISATION OU COMPORTANT DES MATIÈRES RECYCLÉES

Les proportions minimales indiquées sont à respecter par ligne du tableau ci-dessous.

Ligne	Catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation 2024	% intégrant des matières recyclées 2024
1	Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	8	20
2	Matériel informatique et téléphonie	20	20
3	Matériel de reprographie et d'impression	20	20
4	Consommables d'impression	20	20
5	Papier	0	40
6	Fournitures de bureau	0	30
7	Engins de transport et pièces détachées	20	10
8	Véhicules et pièces détachées	5	40
9	Mobilier et aménagement d'intérieur	20	15
10	Mobilier urbain	5	20
11	Équipements de collecte des déchets	5	20
12	Bocaux et flacons	10	10
13	Articles et équipement sportifs	5	20
14	Matériel d'entretien des espaces verts	10	10
15	Bâtiments modulaires ou préfabriqués	20	20
16	Gros électroménager, y compris appareils professionnels	20	20
17	Jeux et jouets	5	20

% issu du réemploi ou de la réutilisation 2027	% intégrant des matières recyclées 2027
15	25
25	25
25	25
25	25
0	40
0	40
20	10
10	50
20	20
5	30
10	25
15	15
10	25
11	10
25	25
25	25
10	25

% issu du réemploi ou de la réutilisation 2030	% intégrant des matières recyclées 2030
15	30
30	30
25	30
30	30
0	40
0	50
25	15
10	70
25	25
5	40
15	30
20	20
10	30
17	15
30	30
30	30
15	30

Ça change quoi ?



2/ Conditions d'exécution :

Les conditions d'exécution des prestations sont essentielles pour encadrer la réalisation du marché de manière spécifique et en accord avec ses objectifs.

Ces conditions, **stipulées dans les clauses du marché**, doivent être directement liées à son objet et peuvent englober divers aspects tels que l'économie, l'innovation, l'environnement, le social, l'emploi ou la lutte contre les discriminations. Elles font l'objet de pénalités en cas de non respect dans l'exécution.

Par exemple, des conditions d'exécution environnementales pourraient imposer des pratiques telles que le transport de marchandises avec une faible consommation d'énergie, la réutilisation d'emballages, l'utilisation de conteneurs réutilisables, l'usage de produits biologiques ou de papier recyclé.

En somme, ces conditions définissent le cadre et les exigences précises pour la réalisation du marché, garantissant ainsi son exécution conforme aux objectifs fixés, tout en intégrant des considérations importantes telles que l'impact environnemental ou social.



Il est crucial de distinguer ces conditions d'exécution **des critères d'attribution du marché**.

Alors que les critères d'attribution servent à évaluer et comparer la qualité des offres, les conditions d'exécution du marché énoncent des exigences objectives et spécifiques qui ne sont pas prises en compte dans cette évaluation comparative.

Ça change quoi ?

3/ Critère de sélection des offres – Le critère environnemental :

- Nouvel article R 2152-7 du CCP (en vigueur au 21 août 2026)



Pour attribuer le marché au soumissionnaire l'acheteur devra désormais se fonder :

- **soit le critère unique du coût**, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie défini à l'article R. 2152-9 et *qui prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre* (nouvelle rédaction) ;
- **soit une pluralité de critères** parmi lesquels figurent le prix ou le coût. **Au moins l'un d'entre eux prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.** Ces critères peuvent également comprendre des aspects qualitatifs ou sociaux. Ces critères pouvant toujours porter sur la qualité, les délais d'exécution, les conditions de livraison, etc. (critères ici non modifiés).

Ça change quoi ?



3/ Critère de sélection des offres – Le critère environnemental :

La loi relative à l'industrie verte



La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique.

De plus, deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés :

- le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ; (+ 500 personnes)
- le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité.

Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.



Les marchés publics devront prendre en compte des critères environnementaux **dès juillet 2024** (au lieu d'août 2026) pour des produits clés de la décarbonation (voitures électriques, pompes à chaleur...).



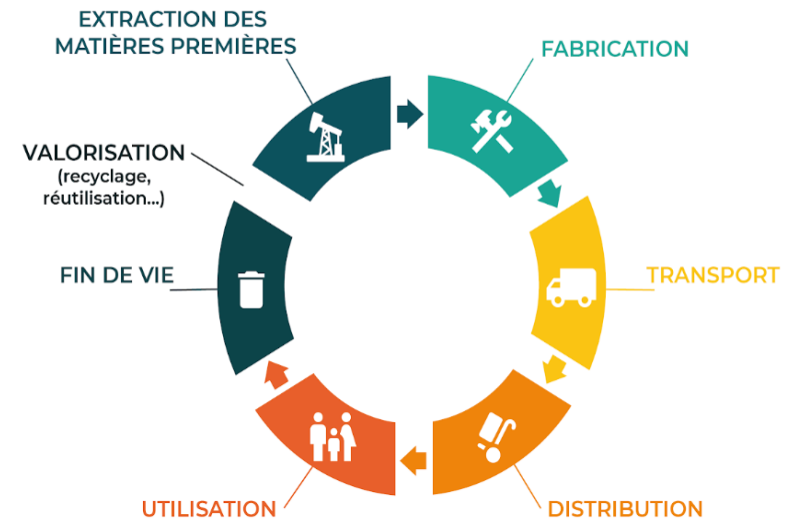
Ça change quoi ?

3/ Critère de sélection des offres – Le critère « Coût du cycle de vie »

Le critère « coût cycle de vie » est inutilisable actuellement.

L'article R.2152-10 du Code de la commande publique dispose que ce critère doit être « non discriminatoire et **vérifiable de façon objective** », « **accessible** à toutes les parties intéressées » et assis sur des **données pouvant être fournies « moyennant un effort raisonnable consenti par des opérateurs économiques normalement diligents »**

LES ÉTAPES DE CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT



La loi Climat et Résilience promet que des **outils opérationnels** seront mis à disposition des acheteurs **avant le 1^{er} janvier 2025**

Ça change quoi ?



3/ Critère de sélection des offres – L'analyse du critère « cycle de vie »

Mme Nadège Havet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la mise en œuvre de l'article 36 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

*Ce dernier dispose que, au plus tard le **1er janvier 2025**, l'État met à la disposition des pouvoirs adjudicateurs des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat.*

Réponse du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publiée au JO Senat le 26/10/2023

À terme, une méthode publique de score environnemental sera établie et définie réglementairement : elle pourra dès lors être mobilisée par les acheteurs publics dans leurs marchés. Les acheteurs peuvent également mobiliser d'autres scores publics, comme l'indice de réparabilité des produits électroniques.

*À compter de 2024, un indice de durabilité remplacera en le complétant l'indice de réparabilité et permettra ainsi d'évaluer encore mieux la capacité d'un produit à durer dans le temps. Ces outils pourront être mis à disposition des acheteurs, en 2024, sur la future **plateforme nationale des achats durables**.*

Cette plateforme sera ouverte à tous : acheteurs publics et privés, fournisseurs, elle constituera le point central de toute l'information et de tous les outils disponibles sur l'achat durable.

*L'objectif sera d'une part, de sensibiliser les acheteurs aux enjeux environnementaux par famille de produit et d'autre part, de mettre à leur disposition des outils pédagogiques et **certains outils existants d'analyse des offres sur le plan environnemental, adaptés aux besoins des acheteurs.***

Merci pour votre attention

Des questions?



Les ateliers



Echanges avec les directeurs sur les futurs marchés et projets

- Intervenants :
 - **Nicolas MAURY** pour les projets « bâtiments »
 - **David TOURNIER** pour les projets « voirie / Ingénierie / Smart City »
(remplacé par Nathalie CAMBOU)
 - **Alain MICHELETTI** pour les projets « cycle de l'eau »
 - **Youcef EL ATABI** pour les « achats transversaux / moyens généraux »
 - **Dominique VIDAL** pour les projets portés par STH



Le power point complet, ainsi que la liste des projets à venir pour les 4 entités, sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :

commandepublique@agglopole.fr